

populations. Des habitudes régulières de dévotion finissent par s'ancrer dans la vie quotidienne.

Le rythme des sonneries des cloches scande la vie de tous les jours et rappelle constamment chacun à ses obligations. Certes, les coutumes païennes subsistent et les notes du père Hacquet sont là pour nous rappeler que la tâche du clergé demeure ardue dans certaines paroisses récalcitrantes.

CHAPITRE XIII

LE CHRISTIANISME POPULAIRE FACE A LA CRITIQUE DES GENS DU MONDE

Alors que les missions finissent par porter leurs fruits dans toute la région, elles suscitent de plus en plus l'opposition des gens du monde. Deux clans se font face : d'un côté les mulotins, les jésuites, les sulpiciens de la communauté Saint-Clément; de l'autre les gens du monde, les milieux parlementaires et les jansénistes. L'influence de ceux-ci demeure notable sur les deux rives de la Loire, en Brière comme dans le pays de Retz, autour de Clisson comme dans la Gâtine bressuiraise. Les sujets de friction se multiplient, les polémiques se nourrissent les unes les autres et accroissent les divisions entre les deux clans.

Les accusations lancées contre les jésuites rejaillissent sur leurs « alliés » de l'heure, mulotins et sulpiciens. On leur reproche surtout d'obéir aveuglément au pape et d'être des agents de l'étranger, des « Romains ».

Mais, jésuites, mulotins et sulpiciens, défenseurs inconditionnels de la bulle *Unigenitus*, loin de ployer sous le flot des critiques de leurs ennemis, ripostent vivement à leurs attaques. Ces polémiques rappellent l'époque des *Provinciales* par les termes très durs dont usent les antagonistes.

Les missionnaires n'hésitent pas à condamner les jansénistes lors de leurs sermons devant les fidèles rassemblés. Et les injures pleuvent!

- Entêtés, orgueilleux, rebelles à l'Église!

Tels sont les termes qu'entendent les paroissiens de

Saint-Jacques de Clisson, lors d'une mission prêchée par les mulotins dans ce fief janséniste. Comme leur fondateur, les mulotins retrouvent la verve d'un saint Dominique prêchant contre les Albigeois. Pour éloigner les fidèles de la nouvelle « hérésie », ils reprennent la procédure des conférences dialoguées dans laquelle deux des leurs se donnent complaisamment la réplique.

Mulotins, jésuites et sulpiciens se livrent à une véritable « chasse aux sorcières » contre les jansénistes et appliquent à la lettre les interdits de l'Église contre ces nouveaux hérétiques.

Les curés suspects de jansénisme n'ont pas le droit de conférer les sacrements, sinon ils commettent un acte sacrilège. Ce sont des « scélérats, des enfants de Bélial, des anges des ténèbres ». L'évêque de La Rochelle a même ordonné à des paroissiens dont le curé était – malheureusement pour eux – janséniste, de s'abstenir des sacrements. Les fidèles ne doivent pas s'approcher d'eux, sous peine de commettre un acte sacrilège. Ceux qui continuent à recevoir les sacrements de leurs mains sont mis au ban de cette Église qui se définit de plus en plus comme « romaine ». Les simples fidèles qui sont jansénistes commettent des sacrilèges quand ils reçoivent des sacrements. Peu importe qu'ils soient mourants : « Point de confesseur. Il faut les laisser mourir sans sacrement », telle est la consigne très stricte des mulotins. Et malheur au prêtre qui confesserait des jansénistes ! Il deviendrait lui aussi un « hypocrite, un scélérat, un malheureux » !

La guerre est donc déclarée entre les jansénistes et leurs ennemis mulotins, jésuites et sulpiciens. La lutte est d'autant plus âpre que les deux camps s'affirment l'un et l'autre « élus de Dieu ».

Les jansénistes ou « appelants » sont confortés dans leur certitude par les miracles survenus dans leur communauté après la mort de M. de La Noë-Ménard. Celui-ci a été considéré comme un saint aussitôt après sa mort ; les adeptes de la nouvelle « secte » se sont arrachés ses reliques. Tous les événements mystérieux qui surviennent apparaissent comme des signes divins et confirment ses disciples dans leur certitude d'être dans le vrai. La lutte n'en est que plus vive.

Aussi, les jansénistes se scandalisent dans leur publication clandestine, *les Nouvelles ecclésiastiques* que « les mulotins osent blasphémer contre les miracles que Dieu leur a envoyés »¹.

Tout le pays nantais est ainsi en proie à une sévère lutte d'influence dont les fidèles sont les enjeux et les victimes. Les mulotins et les sulpiciens semblent gagner la partie, au grand dam des jansénistes. Ceux-ci n'en sont que plus aigris et adoptent une attitude de persécutés.

Ils s'offusquent de ce que leurs fidèles n'acceptent plus de recevoir la communion de leurs mains, que les enfants de leurs paroisses aillent faire leur première communion aux missions de leurs ennemis jurés. Ils s'indignent de ce que « le peuple demeure persuadé par les discours de ces calomniateurs publics que ceux contre lesquels ils déclament ne croient ni à l'eucharistie, ni à la Sainte Vierge, ni au pape, et qu'il faut les regarder comme des huguenots ».

La querelle porte toujours sur les sacrements. Les jansénistes n'admettent pas que les mulotins donnent la communion à des pécheurs dont le repentir ne peut être que douteux. C'est ce laxisme qui, selon eux, les apparente aux jésuites, leur principale bête noire.

Les mulotins proclament selon eux : « Venez tous recevoir le divin Agneau et ne vous laissez pas intimider, mes frères, par les remords d'une conscience qui vous reproche peut-être que vous étiez encore il y a un mois tout fumant de vos vices, si vous êtes purifiés par une déclaration sincère de vos péchés. »

Cette divergence doctrinale sur les sacrements a certainement moins de portée pratique que les violentes critiques formulées contre les missions des mulotins, car celles-ci trouvent leurs débouchés sur le terrain politique.

Les jansénistes brossent un tableau peu flatteur de Grignon de Montfort. Les lecteurs de leur feuille de correspondance peuvent ainsi apprendre de Montfort que « la prudence n'accompagnait pas le petit nombre de ses

1. Numéro du 17 juillet 1746.

talents » (et que) « ses pieuses extravagances ont eu besoin quelquefois d'être arrêtées par le ministère public ».

Les mulotins se caractérisent, pour eux, par leur ignorance et ils abusent de la crédulité du peuple : « Ses disciples à qui il laissa pour principal héritage un zèle et une ignorance sans bornes ont travaillé depuis sur le même plan. »

« Pour honorer son tombeau, ils y ont attiré pendant longtemps un assez grand concours en publiant partout de prétendus miracles. »

M. Vatel passe pour « le théologien de la troupe » : « Ses sermons ne sont qu'un galimatias moliniste et pélagien ; il se mêle de faire des recueils de cantiques et il a réussi à en gêner d'assez bons. » Le même Vatel est accusé d'avoir refusé la communion à quelqu'un sur sa simple mine, de crainte que ce ne soit un « appelant » (c'est-à-dire un janséniste).

On se moque des comparaisons qu'utilise le missionnaire auprès du peuple pour faire comprendre qu'on doit honorer les saints, qui sont les serviteurs de Dieu : M. Vatel aurait pris comme exemple : « Qui m'aime aime mon chien » !

Comme du temps de Grignon de Montfort, le principal grief est d'ordre financier : les chefs de cette petite république, en affectant un grand désintéressement, passent avec fondement pour avoir « la meilleure bourse de tout le pays ».

Les jésuites ne sont pas épargnés non plus par la critique janséniste. Lors d'une mission à Saumur, n'ont-ils pas proclamé : « Au sortir de la mission, vous serez aussi purs qu'on l'est au sortir du baptême et que le sont les anges dans le ciel. » D'où ce commentaire janséniste : « C'est une phrase extravagante (...) et qui fait bien voir que, selon les jésuites, on peut être pur comme les anges à peu de frais. ¹ »

Si les jansénistes ont peu d'audience parmi un peuple facilement dévot qui préfère suivre ses missionnaires,

1. 23 octobre 1747.

leurs idées vont en revanche facilement triompher chez les gens du monde.

Les parlementaires de Rennes dont la compétence s'étend jusqu'aux rives de la Sèvre Nantaise sont de grands pourchasseurs des jésuites et se font une joie de défendre les jansénistes, pourvu qu'ils aient là une occasion d'en découdre avec tous les agents de l'étranger infiltrés dans la nation, des « traîtres » à leurs yeux.

Leurs idées rejoignent souvent celles des philosophes, eux-mêmes enclins à critiquer les « superstitions » et la crédulité populaires. Les uns et les autres puisent dans l'arsenal janséniste les arguments qui leur conviennent.

Ce n'est pas le moindre paradoxe de ce siècle de voir les philosophes emprunter des arguments à ces jansénistes dont les disciples parisiens font preuve de la plus grande crédulité face aux miracles du cimetière Saint-Médard et ces mêmes philosophes dénigrer les jésuites qui accordent à l'homme une grande part de liberté !

Mais, par le jansénisme, se constitue progressivement au XVIII^e siècle une mentalité d'opposition à l'Église et à la monarchie, dont les milieux parlementaires sont le creuset. L'ennemi numéro un est devenu le jésuite auquel on assimile à la légère tous ceux qui dépendent de Rome comme eux ou qui partagent les mêmes idées. A la limite, il suffit de parler latin pour devenir un ennemi de la nation.

Le principal conflit entre les milieux d'opposition à l'Église et la monarchie et les jésuites porte sur l'éducation. Celle-ci est devenue un enjeu. Les travaux de Condillac sur la formation des idées poussent désormais à croire qu'il n'y a rien d'inné. On est alors persuadé que le cerveau est une cire molle, donc malléable à souhait.

Les jésuites sont d'autant plus redoutables qu'ils peuvent, dit-on, faire des enfants tout ce qu'ils veulent. Le siècle ne peut supporter cela. Le système d'instruction jésuite fait de plus en plus l'unanimité contre lui. Face à un siècle tourné vers le progrès, ceux-ci paraissent regarder vers le passé. Peu importe que leur éducation soit en réalité très libérale pour l'époque et éloignée du rigorisme janséniste. L'enseignement du latin et du grec

passé pour périmé alors que les jésuites insistent sur la rhétorique et sont tournés vers l'Antiquité gréco-latine.

Les jésuites exercent une emprise sur la jeunesse dans un siècle qui veut réformer l'homme. Ceci suffit à les remettre en cause. De plus il s'y ajoute une raison majeure dans un siècle gallican.

On les soupçonne d'introduire un contrôle étranger, romain, sur l'enseignement, car ils dépendent de Rome; et on les accuse de trahison envers la nation au moment où l'idée de nation fait son apparition.

Le jésuite devient l'homme à abattre, l'infâme à écraser, parce qu'il détourne les consciences de l'allégeance nationale. Leur principal pourfendeur, le parlementaire rennais La Chalotais, écrit : « Comment a-t-on pu penser que des hommes qui ne tiennent point à l'État, qui sont accoutumés à mettre un religieux au-dessus des chefs d'État, leur ordre au-dessus de la patrie, seraient capables d'élever et d'instruire la jeunesse du royaume » ?

Ne craignant pas l'amalgame, La Chalotais reprend à son compte les critiques des jansénistes : « L'éducation publique que les jésuites donnent à la jeunesse dans les classes tient à l'esprit ultramontain qui les domine, à l'esprit de parti qui les agite, en conséquence aux anciens préjugés et à l'ignorance du XVI^e siècle. »

Dès lors, tous les éléments de l'accusation sont réunis : les jésuites sont des agents de l'étranger et ils entretiennent les préjugés populaires. Les milieux parlementaires ne perdent pas une occasion de les dénoncer.

Depuis Henri IV, les jésuites passent pour des « séditionnaires » qui prêchent la révolte contre l'ordre établi. Leurs écrits et leurs libelles sont régulièrement condamnés par les parlements. Celui de Paris a condamné les écrits d'un théologien casuiste allemand, Buzenbaum, peu connu aujourd'hui. Buzenbaum défendait le régicide, comme l'avaient fait avant lui Grotius et Suarez, deux célèbres juristes du XVI^e siècle : selon eux, le peuple avait un droit légitime de se révolter contre l'oppression.

Or voici qu'en décembre 1757 le supérieur des jésuites de Nantes, le père de Dessus-le-Pont, se réclame de cette théorie, lors d'une mission à Maisdon-sur-Sèvre. Dès que la nouvelle parvient à Rennes, c'est aussitôt le branle-bas

de combat au parlement. Le père jésuite est traduit en justice pour répondre de ses paroles. Au même moment, Frédéric II de Prusse, l'ami des philosophes, vient d'incendier les faubourgs de Dresde. Le jour du procès devant le tribunal de Nantes, le jésuite monte à la barre :

– Je suis surpris que depuis le temps qu'il tyrannise le peuple, il ne se soit pas trouvé un bon Saxon qui lui eût passé trois balles à travers le corps! proclame-t-il haut et fort.

Une telle leçon est une véritable aubaine pour le supérieur des jésuites qui peut illustrer sa théorie par ce fait divers.

– Si le prince en faisait autant en Bretagne, je connais plusieurs personnes qui ne le manqueraient pas, s'empresse-t-il aussitôt d'ajouter.

Des propos aussi séditionnaires tenus par un homme d'Église devant des officiers de justice qui s'érigent en gardiens de l'ordre établi accroissent leur colère. Oser devant un tribunal appeler à la révolte contre l'injustice et l'oppression est intolérable. Le jésuite s'attire les foudres conjointes de l'official et des juges de la sénéchaussée. Les témoins à charge sont tous des recteurs du vignoble nantais et des membres de la noblesse locale, comme les seigneurs de Monti et de La Biliais. La sanction ne se fait pas attendre : le père de Dessus-le-Pont est condamné au bannissement perpétuel hors du ressort du présidial et à une lourde amende.

Mais il ne s'estime pas battu pour autant et écrit une brochure pour se défendre. Le présidial fait saisir la brochure « subversive » et décide de la faire « lacérer et brûler » comme « téméraire, séditionnaire, diffamatoire et injurieuse à tous les magistrats ». Elle sera brûlée sur la place du Pilon à Nantes.

Dans cette affaire, l'évêque de Nantes, Mgr de La Muzanchère, a soutenu le supérieur des jésuites au grand dam des recteurs jansénisants.

Les mulotins et les sulpiciens leur sont constamment assimilés et deviennent des boucs émissaires de l'Ancien Régime, parce qu'ils entretiennent dans le peuple des croyances « obsolètes, barbares, gothiques ». Il ne faut

point s'étonner que les mulotins subissent la même vindicte des parlementaires rennais que les jésuites. Les jésuites seront expulsés. A terme, le même sort attend les mulotins. Si ceux-ci ne sont pas expulsés, ils ne sont pas mieux tolérés pour autant. Leurs difficultés à obtenir les lettres patentes en constituent la preuve. On les accuse de fanatiser les populations et leur succès auprès du peuple attise la haine de leurs ennemis.

En ce milieu du XVIII^e siècle, l'affaire du calvaire de Pontchâteau a, elle aussi, rebondi. Les mulotins ont l'outrecuidance de demander la permission d'achever le calvaire de Pontchâteau. Ce calvaire est devenu le point d'ancrage de la légende montfortaine : les disciples du saint ont à cœur de réaliser le vœu le plus cher de leur fondateur. Ils font une première tentative pour reconstruire le célèbre calvaire en 1747. Louis de Bourbon, duc de Penthièvre, commence par leur donner son autorisation. Il vient même poser la première pierre et fait un don. L'évêque de Nantes, Mgr Mauclère de La Muzanchère, de son côté, ne fait pas obstacle à la bénédiction du saint lieu.

Mais ni les milieux parlementaires ni les hauts fonctionnaires de l'État n'ont désarmé. Ils campent toujours sur les mêmes positions qu'à l'époque de Grignon de Montfort. La première opposition vient de M. de Menou, gouverneur militaire de Nantes.

- Le calvaire est une citadelle dangereuse pour la sécurité du pays, dit-il.

La chapelle avec « ses yeux de bœufs » ressemble à une galerie voûtée. La montagne est une « retraite à brigands »!

On voit que bien avant la Révolution, les habitants de la région sont couramment appelés « brigands » par les gens du monde.

Comme en 1720, toute une correspondance reprend entre les bureaux de Versailles, le parlement de Rennes, le gouverneur militaire de Nantes et le sénéchal de Pontchâteau.

« Je ne vois pas que Sa Majesté ait donné aucun ordre ni aucune permission pour le rebâtir. Malgré cela, on travaille journellement à son rétablissement et tous les

habitants de la campagne viennent en foule pour y travailler, abandonnant la plupart leurs terres dans les temps les plus précieux.

« De deux choses l'une : ces missionnaires veulent rétablir un simple calvaire ou ils veulent faire un établissement considérable. Dans le premier cas, le calvaire inachevé serait une véritable *retraite à brigands*, à une portée de fusil du grand chemin qui conduit de Nantes à Vannes et au bord d'une forêt. Dans le second cas, ce qui est sûrement le véritable objet de ces missionnaires, je n'estime pas qu'ils puissent et qu'ils n'aient jamais pu faire un pareil établissement sans la connaissance du procureur et du seigneur du fief », dit-on dans les bureaux de Versailles.

Une autre lettre, retrouvée dans les papiers de l'intendance à Rennes, prouve que l'édifice est toujours aussi suspect :

« J'arrive de Pontchâteau où j'ai été visiter l'édifice le plus surprenant et le plus incompréhensible que des *gens sans aveu* puissent entreprendre sur le terrain d'un particulier sans sa permission : c'est une butte de terre extrêmement élevée et, par conséquent, fort large, parce qu'il fallait de nécessité que l'empatement en soutînt la hauteur. »

L'auteur de cette lettre explique ensuite qu'on construit une galerie sous la butte : « C'est la partie qui est la plus suspecte, vu qu'elle n'est propre qu'à faire une *retraite à brigands*. » (...) « Il faudrait toujours faire détruire la galerie (...), quant à la croix, l'on peut la laisser jusqu'à ce qu'on la jette à terre, car je ne crois pas qu'elle puisse se tenir longtemps dans l'exhaussement où elle est. »

Les appuis dont disposent cette fois-ci les mulotins en la personne du duc de Penthièvre n'y font rien : les travaux doivent être suspendus ! Cela ne doit pas nous surprendre car les rapports de force se sont détériorés depuis la mort de Grignon de Montfort. L'absolutisme monarchique prête main-forte aux milieux parlementaires qui, de leur côté, ne cachent pas leur hostilité aux ordres religieux.

Au travers des deux conceptions de la religion qui

s'affrontent, ce sont deux conceptions différentes du monde qui se répandent et trouvent des adeptes dans la société française d'Ancien Régime. Les critiques contre la religion populaire redoublent d'intensité au moment même où cette conception de la religion gagne les populations de certaines régions et une petite minorité de dévots issus de la bourgeoisie et de la noblesse.

Dans les milieux populaires de l'Ouest explose véritablement un mysticisme religieux populaire, tandis que les dames de la noblesse et de la bourgeoisie sont gagnées à la dévotion. Couvents et abbayes de femmes accueillent de plus en plus de novices, alors même que la majorité des membres de leur milieu social d'origine prend ostensiblement ses distances avec la religion traditionnelle.

Les attaques des jansénistes contre la religion populaire ont préparé le terrain aux philosophes. Alors que certains d'entre eux rompent complètement avec les croyances religieuses traditionnelles et affichent leur athéisme, un Jean-Jacques Rousseau élabore une synthèse parfaite entre l'idéal janséniste et l'idéal philosophique; mais la religion du philosophe est fort éloignée du christianisme populaire des habitants de l'ouest de la France; Rousseau est le premier à vitupérer les superstitions du peuple. Il ne faut donc point s'étonner si les milieux populaires évangélisés par les mulotins deviennent la risée des salons où se côtoient philosophes et bourgeois philanthropes. Les gens du peuple passent pour des gens ignorants et superstitieux et l'on raconte que les prêtres abusent de leur crédulité.

« La crédulité de ces hommes simples et bons, doux, hospitaliers, fidèles à leur parole, écrira Savary, égale leur ignorance. Ils sont le jouet de tous les charlatans; les sorciers et devins exercent sur leur imagination un empire absolu.

« Leur religion est un tissu de superstitions grossières; ils pardonneraient plutôt un blasphème contre la divinité qu'une plaisanterie contre l'image attachée à l'arbre qu'ils révèrent ou placée au-dessus de la fontaine à laquelle ils rendent un culte qui date peut-être du

temps des druides... On retrouve leur portrait exact dans *les Celtes* de Tacite. »

Le terme de *fanatisme* fait fortune dans les salons et les gazettes à la mode pour désigner le comportement de ceux qui croient aux miracles et aux prophéties. Pour les philosophes, il caractérise les milieux populaires qui pratiquent une religion traditionnelle. Il sera désormais employé continuellement pour qualifier tout comportement de ces milieux. Et il finit par désigner, dans le discours des philosophes, tout ce qui est contraire à la raison, dont il devient l'envers.

« Le fanatisme n'est pas une erreur, mais une fureur aveugle et stupide que la raison ne retient jamais. » « Le fanatique ne peut entendre les voix de la raison », écrit Rousseau dans la *Lettre à d'Alembert*.

Ce fanatisme a toujours pour corollaire la superstition: « La superstition est l'abus, l'excès de religion... C'est une maladie, un genre de folie », selon l'*Alambic moral ou analyse raisonnée de tout ce qui a rapport à l'homme*, de 1733, dans l'article « Superstition ».

Au début du XVIII^e siècle, le terme a déjà été appliqué aux camisards et Grignon de Montfort a été aussi régulièrement traité de fanatique.

D'après le *Robert*, le mot fanatisme est apparu en 1688. Le latin *fanaticus* vient lui-même du latin *fanum* qui signifie temple. Le fanatique est un inspiré en délire, par allusion aux prêtres qui desservaient les temples d'Isis, de Cybèle, de Bellone. Le mot est synonyme d'illuminé et servira aussi à qualifier les convulsionnaires du cimetière Saint-Médard.

Pour P. Joutard, auteur d'une *Légende des camisards*, le mot fanatique serait devenu synonyme de révolté des Cévennes. Le dictionnaire de l'Académie française, dans sa première édition de 1694, définit le fanatique comme « fou, extravagant, aliéné d'esprit, qui croit avoir des visions, des inspirations ». La deuxième édition du dictionnaire en 1718 illustre d'un exemple le mot fanatisme: « On a eu bien de la peine à éteindre le fanatisme », faisant allusion implicitement, selon Philippe Joutard, aux camisards. En 1762, une autre édition établit l'équivalence de signification entre camisard et fanati-

que, en affirmant : fanatique, « nom qu'on donnoit à certains fanatiques des Cévennes ». En fait, le terme est loin d'être réservé aux camisards, comme le sous-entend M. Joutard ; nous venons de voir qu'il est utilisé lors de la destruction du calvaire de Pontchâteau.

En fait, dès le XVII^e siècle, on désigne ainsi les dispositions d'esprit de ceux qui se disent inspirés par la volonté divine et interprètent tout songe comme un message divin. Bossuet ne parle-t-il pas du fanatique qui prend « pour inspiration toutes les pensées qui lui montent dans le cœur » et qui « appelle Dieu tout ce qu'il songe ».

Dans l'*Encyclopédie*, qui contribue à former l'opinion publique éclairée au XVIII^e siècle, l'auteur de l'article « Fanatisme » illustre la définition par cet exemple tiré de l'histoire des camisards :

« Un prophète bercé sur les genoux des croyances les plus timorées seroit tombé dans une épilepsie toute céleste, l'esprit divin l'auroit saisi par la cuisse, elle se seroit roïdie comme du fer, des frissons tels que d'un amour violent auroient couru par tout son corps ; il auroit persuadé l'assemblée qu'elle étoit une troupe imprenable ; des soldats seroient venus à main armée, et on ne leur auroit opposé que des grimaces et des cris. Cependant ces misérables traînés dans les prisons eussent été traités en rebelles. C'est à la médecine qu'il faut renvoyer de pareils malades. »

A la suite de l'*Encyclopédie*, il est de bon ton, chez les gens éclairés, de prendre les inspirés des Cévennes pour des simulateurs ou des fous. Mais le terme perd peu à peu sa signification originelle d'inspiré, pour désigner toute pratique religieuse dont l'excès permet de l'assimiler à la folie. Voltaire écrit ainsi une tragédie intitulée *Mahomet ou le fanatisme* dans laquelle il s'en prend à l'excès de religiosité qui conduit aux actes les plus insensés.

Le terme s'applique aussi à l'excès de dévotion. Le Robert cite ainsi : « Dévote jusqu'au fanatisme, elle passait dans les églises le plus clair de son temps. »

Dans tous les cas, le fanatisme est présenté comme

une maladie contagieuse, et cette maladie est répandue par les prédicateurs qui exercent un pouvoir sur la foule.

Brueys, dans son *Histoire du fanatisme de notre temps*, donne même des explications « médicales », qui reflètent l'état des connaissances de l'époque.

« Le fanatisme est proprement une maladie de l'esprit ou une espèce de mélancolie ou de manie qui porte ceux qui en sont atteints à se persuader qu'ils ont le pouvoir de faire des miracles et de prophétiser.

« Qu'outre ceux qui tombent d'eux-mêmes dans cette maladie, on peut aussi de dessein prémédité y en faire tomber d'autres, en choisissant des esprits foibles, tels que sont ceux des enfants.

« Ces symptômes différents, qui surprennent et effraient ceux qui ne connaissent pas la machine du corps humain, ont été pris tant par les anciens que par les modernes pour des choses surnaturelles et ont fait prendre ces pauvres gens malades tantôt pour des possédés, tantôt pour des gens inspirés du Saint-Esprit, selon les préventions et les sentiments de ceux qui en ont été les témoins.

« Ce n'est pas que le démon qui est toujours le démon (...) n'ait pu quelquefois avoir inspiré les fanatiques, et mêlé ses séductions à leur folie. Mais il est certain, ainsi que plusieurs expériences nous l'ont appris, que ce n'est ordinairement qu'une véritable maladie que l'on guérit, comme les autres, par des remèdes convenables et dont les symptômes, quelque surprenants qu'ils paroissent, n'ont pourtant rien que de naturel et dont la cause ne soit parfaitement connue. »

Brueys doit faire appel à la théorie des esprits animaux de Descartes pour expliquer cette curieuse maladie : les esprits-animaux produiraient la folie par leur agitation dans le cerveau !

Plus tard, les travaux de Condillac donnent un fondement plus scientifique à cette critique du fanatisme. Dès lors, les missionnaires sont accusés de manipulation comme les jésuites. On leur reproche d'abuser de la crédulité des pauvres gens en leur inculquant des idées fausses, contraires à la raison.

Les Vendéens dévots et superstitieux appartiennent comme les camisards à la catégorie des gens trop crédules. Là où le peuple crédule voit la main de Dieu, les gens éclairés, à la suite de Spinoza, ne voient plus que superstition. Les gens du monde expliquent ainsi de façon rationnelle la superstition commune aux Vendéens et aux camisards par leur simplicité, leur ignorance. Le Bas-Poitou et les Mauges deviennent, pour les milieux éclairés, ces lieux où les Lumières n'ont pas encore pénétré en raison de leur éloignement.

Voltaire présente les Cévennes, dans *le Siècle de Louis XIV*, comme « un pays tout propre aux prédications, peuplé d'ignorants et de cervelles chaudes, échauffées par la chaleur du climat ».

Mais dans l'esprit des Lumières, ces erreurs ne se répandent pas toutes seules : les paysans sont manipulés dans l'ombre par des prêtres ou des prédicateurs qui abusent de leur bonne foi de gens simples et frustes. Et on se prend de pitié pour ces braves paysans doux, humains, généreux, mais faibles, ignorants, superstitieux à l'excès, faciles à tromper.

L'opinion des philosophes sera largement reprise au sein même des deux Églises, protestante et catholique. Rabaut Saint-Étienne, qui préparera avec La Fayette et Malesherbes l'édit de tolérance de 1787, ne diverge pas de l'opinion générale, tout fils de pasteur qu'il est. Il écrira en 1779 :

« Ces ignorants suppléaient à ce qu'ils n'avaient pas appris par des idées absurdes; bientôt ils firent les prophètes; les peuples à qui il fallait du pain quel qu'il fût donnèrent dans les mêmes visions et tous tombèrent dans un fanatisme ridicule qui n'avait plus de religion que le nom... »

Rabaut Saint-Étienne manifeste le même mépris que Voltaire vis-à-vis des pratiques religieuses de ses coreligionnaires :

« Et dans cette histoire des camisards, nous les verrons n'être jamais plus redoutables et plus terribles aux soldats que lorsqu'ils marchaient au combat en entonnant le psaume dont la poésie peu brillante et peu riche étoit à la portée de ces esprits grossiers, le psaume 68. »

L'accusation de fanatiser le peuple rejaillit sur les missions des mulotins qui vont être décriées jusqu'à la veille de la Révolution. Ainsi, *les Nouvelles ecclésiastiques* relateront dans leur parution du 20 février 1786 une nouvelle mission des mulotins à Beauvoir-sur-Mer.

Le chroniqueur oppose cette mission à une autre, tenue par les oratoriens dans le diocèse de Poitiers, à Vareilles-Sommières. Les oratoriens sont loués pour leur bonne conduite : leur mission est donnée en exemple car ils font « des instructions fréquentes et bien dirigées, point de communions générales, ni de premières communions; point de ces cérémonies ou pompes extérieures qui dégénèrent en spectacles ».

La mission des mulotins, au contraire est un amusement, et non un exercice de religion; sa longueur ne peut que provoquer la dissipation. Les fidèles sont mis à contribution, soit en nourrissant les missionnaires, soit en achetant les images, livrets, chapelets vendus à la porte de l'église, soit en versant de l'argent aux quêtes.

Au contraire, les oratoriens font les frais de leur table, donnent des livres, excitent les riches par leurs exemples et leurs discours à faire d'abondantes aumônes; de pieuses demoiselles qui quêtent journallement ont distribué aux pauvres, selon le besoin de chacun, tout ce qu'elles ont recueilli, sans que les prêtres de l'oratoire s'en soient mêlés.

Les conférences de Beauvoir sont des « espèces de farces », souvent fort indécentes, alors que celles de Vareilles présentent « les inquiétudes d'un pénitent auquel un directeur charitable et éclairé prescrit de sages règles de conduite ».

La mission de Beauvoir passe pour un « spectacle donné par une troupe de baladins », et aussi peu capable d'instruire que d'édifier : au lieu que celle de Vareilles est également propre à faire rentrer dans le bon chemin les brebis égarées et à ranimer la ferveur des autres.

Le bilan dressé par le chroniqueur janséniste est sévère : Beauvoir et les environs se ressentent de leurs « pieuses escroqueries ». Le curé, dit-on, ne se console point de les avoir attirés dans cette petite ville. « Beau-

coup de temps perdu et d'argent mal employé sont les moindres maux que leur séjour y ait faits. »

Au travers cette comparaison entre les deux missions prêchées par les oratoriens et les mulotins s'affirme ainsi le pouvoir d'édicter des normes à respecter en matière de religion : les mulotins apparaissent comme un exemple à ne pas suivre, tandis qu'on porte aux nues les oratoriens. A quelques années de la Révolution s'ébauche toute une conception normative des pratiques religieuses.

Au sein même de l'Église, on n'hésite pas non plus à remettre ouvertement en cause les pratiques des mulotins. Un recteur de Piriac porte ce jugement sur les missions montfortaines : « Il faut convenir que leurs missions qui se succèdent les unes aux autres attirent par leur nouveauté... »

Mais, « ces pieux spectacles s'avilissent par l'accoutumance; il en devrait être comme des jeux séculaires des Romains. Notre digne évêque est malheureusement absent; il aurait été dans sa ville épiscopale qu'il n'aurait pas souffert ces missions redoublées, et ces laborieux évangélistes qui meurent de faim à Saint-Laurent-sur-Sèvre et qui viennent, en ce moment, au nombre de huit ou neuf, dévaster nos paroisses et, au fond, que gagnent-ils avec leur zèle? Ils tonnent, ils remuent, ils effraient par leurs machines spirituelles, ils tournent les têtes; convertissent-ils? Nous savons sur cela à quoi nous en tenir. »

Cette opinion montre à quel point l'Église est divisée à la veille de la Révolution. Et les polémiques sont d'autant plus vives dans le diocèse de Nantes que le face-à-face est permanent. Les mêmes membres du clergé qui critiquent les missions des mulotins se liguent contre Mgr de La Muzanchère à qui ils reprochent de laisser la direction de la communauté Saint-Clément aux sulpiciens, leurs ennemis jurés.

A la mort du prélat en 1775, une nouvelle fronde éclate dans le bas clergé, qui annonce les événements futurs. Le clergé local réclame toujours la direction de Saint-Clément. Des libelles circulent, discréditant les sulpiciens. Le nouvel évêque, Mgr Frélat de Sara parle

d'outrages et de menaces de représailles à l'endroit des opposants. Le meneur de cette fronde du bas clergé est le recteur Bodiguel de La Chapelle-sur-Erdre. Il rédige une pétition au ton très menaçant : soixante recteurs de l'évêché de Nantes promettent de la signer. L'évêque est prié d'en prendre connaissance par lui-même car elle est déposée chez un libraire de la place du Pilon, à Nantes. Ce procédé très discourtois vis-à-vis du prélat traduit la montée de sentiments démocratiques au sein du bas clergé.

« Vous y trouverez, dit la pétition, un précis de tous les moyens que la justice de notre prétention permet d'employer. » Le prélat est sommé de signer lui aussi la pétition. « Nous vous pressons et nous vous prions de nous en donner une nouvelle preuve, en nous envoyant au plus tôt votre adhésion, que vous voudrez bien nous adresser chez ce monsieur, après que vous l'aurez signée. » C'est comme si on lui donnait un ordre!

En fait, la pétition ne sera signée que par une vingtaine de recteurs sur les deux cent cinquante que compte le diocèse. On y relève la signature de l'ensemble des recteurs du pays de Retz et de quelques recteurs de Savenay. Ceux-ci, malgré les tentatives d'apaisement de l'évêque, se décident alors de porter l'affaire de Saint-Clément au parlement de Rennes. Ils sont certains de trouver là-bas les complicités nécessaires pour enlever aux sulpiciens leur monopole de formation des prêtres. Trois avocats rennais rédigent un mémoire rendu le 23 novembre 1776, reconnaissant la légitimité de la requête des plaignants. Le mémoire réaffirme que la direction de Saint-Clément, créée pour le bien et l'utilité du diocèse ne peut être confiée à des « étrangers ». Ces prêtres étrangers, fussent-ils sulpiciens, et quoique sages et modérés, ne peuvent sympathiser avec le clergé « indigène ». D'ailleurs, « leurs règles leur créent un régime impérieux ». On sous-entend par là qu'ils ont des règles d'obéissance stricte envers leur supérieur, qui rappellent trop celles des jésuites. La communauté a été créée, rappelle-t-on, pour les paroisses rurales, mais ne remplit plus sa mission originelle.

Le mémoire reprend tous les thèmes que le riché-

risme¹ développe à l'époque : les vicaires ruraux sont dans la misère, leurs fonctions sont « pénibles et infructueuses ».

On réclame le retour aux origines de la communauté, le respect de ses règles « antiques ». On y dresse le portrait du « prêtre idéal », avec des accents qui rappellent Jean-Jacques Rousseau : « Que l'on compose la communauté des prêtres du diocèse les plus éclairés et les plus vertueux. Bientôt ils renouvelleront dans leurs confrères l'esprit de leur ordination; ils leur inspireront les sentiments de leur état, l'amour de leurs devoirs; ils feront enfin une milice abondante, une société nombreuse d'ouvriers évangéliques. Des prêtres qui n'ont aucun bien, aucune ressource s'empresseront d'être admis dans cet utile établissement pour y cultiver les talents. »

Les sentiments démocratiques de ces recteurs sont clairement exprimés : « L'évêque ne doit pas faire le choix, mais seulement approuver ceux qui lui seront présentés par le clergé et dans la suite par le directeur et les associés. »

Le mémoire se termine par un vibrant appel à l'évêque qui ne saurait demeurer sourd aux doléances de son bon clergé : « Sa pitié, disent-ils, ses lumières, sa tendre sollicitude pour son troupeau lui feront une douce obligation de les agréer. »

Le ton lénifiant de certaines expressions n'atténue en rien le caractère de sommation du mémoire d'autant que celui-ci est assorti d'une menace : en cas de refus de l'évêque, ils engageront un procès « d'appel comme d'abus » au parlement de Rennes. Les avocats insistent sur le droit à agir de chaque curé, car « chacun est maître de réclamer et de soutenir ». Les pétitionnaires s'adresseront effectivement au parlement de Rennes, « protecteur de la liberté légitime et des droits des citoyens de tous ordres ».

L'évêque de Nantes a conscience de la gravité de

1. Edmond Richer (1559-1631) théologien de la Sorbonne, avait développé dans un libelle en 1611 les idées qui donnèrent naissance à un courant « démocratique » au sein du clergé du XVIII^e siècle.

l'orage qui menace dans le clergé de son diocèse. Il attribue immédiatement la cabale aux jansénistes : « Seul le désir de venger sur les sulpiciens les mânes de quelques jansénistes fanatiques des illuminés les guide », écrit-il.

Dans le même temps, la direction parisienne de Saint-Sulpice s'affole; pour elle, le but de la manœuvre est clair : les jésuites ont été expulsés, leur tour est arrivé. En fait, il ne s'agit que d'une première alerte. Mais, le torrent de la Révolution, lorsqu'il sortira de son lit, emportera effectivement avec lui tous ces prêtres obéissant à Rome.